



21/09/2023

DOCUMENT DE CONCLUSION*Réunion du groupe de travail RAN PRISONS**12-13 juin 2023, Barcelone, Espagne*

Rôle de l'équipe de direction de la prison pour assurer des normes minimales au niveau de l'environnement pénitentiaire dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent

Principaux résultats

Tous les établissements pénitentiaires n'accordent pas la même importance au travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et à la réadaptation des délinquants extrémistes violents ou terroristes. De nombreux outils et pratiques efficaces dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent en environnement pénitentiaire ont été identifiés dans le cadre du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN). Parmi eux figurent le renforcement du concept de sécurité dynamique et l'organisation de formations multidisciplinaires à l'intention du personnel pénitentiaire. Toutefois, leur mise en pratique au quotidien et leur pérennité dépendent largement du soutien apporté par la direction de l'établissement pénitentiaire et par les décideurs. Les attentes du public vis à vis du système pénitentiaire concernant la réadaptation des délinquants extrémistes violents et terroristes sont de plus en plus élevées alors qu'il fait face à d'importantes contraintes : surpopulation carcérale, manque de personnel (notamment de travailleurs sociaux et de psychologues), absence de formation durable et efficace du personnel ou portée/disponibilité limitée des programmes spécialisés de déradicalisation, de désengagement et de réadaptation en prison.

La réunion a été organisée en collaboration avec le Centre d'études juridiques et de formation spécialisée (CEJFE) de Barcelone dans le but d'examiner le rôle de l'administration pénitentiaire dans le travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et de s'inspirer d'études de cas concrètes. Le CEJFE a partagé son expérience en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent dans les prisons de Catalogne et en matière de formation du personnel pénitentiaire. Les participants ont aussi visité le Centre pénitentiaire Lledoners, inauguré le 24 octobre 2008. Cet établissement pénitentiaire fait œuvre de précurseur en Catalogne puisqu'il applique les principes de la nouvelle génération de centres pénitentiaires. L'équipe dirigeante de la prison a fait visiter l'établissement au groupe. Elle a présenté sa structure, le personnel pénitentiaire, ses informations démographiques et ses interventions. Elle s'est attachée à mettre en avant le travail effectué dans le domaine de la prévention et de la

lutte contre l'extrémisme violent ainsi que les décisions et les efforts de la direction pour prévenir et contrer la radicalisation.

Les principaux résultats de la rencontre sont les suivants :

- Pour encourager le personnel pénitentiaire à être vigilant et attentif à l'environnement général de la prison et à chaque détenu, il est essentiel d'instaurer de bonnes relations entre la direction et les agents, et de développer un sentiment d'appartenance et d'écoute.
- Un des façons d'éviter que les détenus se radicalisent consiste à leur fournir un environnement positif et sain. Ceci contribue à ce qu'ils n'aient pas de griefs à l'égard du système et les incite à collaborer avec le personnel pénitentiaire et à s'impliquer dans les programmes proposés. Ces conditions peuvent être réunies si les agents sont en nombre suffisant et correctement formés, si les conditions de vie sont agréables (installations sportives, formations, etc.), si les détenus sont impliqués dans les décisions et si l'établissement fait l'effort de les aider à résoudre des problèmes personnels tels que l'absence de papiers d'identité.
- Il est primordial que le personnel pénitentiaire soit formé à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent afin d'être en mesure d'identifier et de contrer la radicalisation en prison. Il est important que la totalité ou la majorité des agents pénitentiaires aient des notions de base sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et que les praticiens concernés suivent une formation plus avancée.
- Le travail interinstitutionnel réalisé au sein de la prison et avec les institutions qui interviendront auprès des détenus après leur libération est essentiel au désengagement et à la resocialisation des délinquants extrémistes violents et terroristes.

Points forts de la discussion

La discussion a porté sur la compétence de l'équipe de direction de l'établissement pénitentiaire et sur le processus décisionnel inhérent qui soutient et facilite le travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent en prison. Différents aspects ont été pris en compte, notamment les limitations découlant de la législation, du budget, du manque de personnel et de la difficulté de recruter des agents, de la surpopulation carcérale et d'autres facteurs qui compliquent le travail à effectuer. Les expériences des praticiens de différents États membres de l'UE montrent que l'équipe de direction de l'établissement pénitentiaire peut offrir un certain cadre au travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent effectué en prison. Chaque contexte local a ses propres problèmes et opportunités qui lui sont uniques, mais certaines similitudes peuvent être identifiées. L'apprentissage mutuel peut améliorer le travail effectué dans ce domaine. Plusieurs exemples de prise de décision locale ont été présentés par les établissements catalans et discutés par les participants.

Principales caractéristiques du Centre pénitentiaire Lledoners

Données démographiques des détenus :

- Si la capacité maximale de l'établissement est de 1 025 détenus en régime ordinaire et de 33 en régime fermé, sa capacité optimale est de 750 détenus. Au moment de la réunion, l'établissement comptait 797 détenus.
 - 93 % des détenus sont condamnés, 5 % sont en détention provisoire avant d'être jugés, 2 % sont condamnés et en détention provisoire.
 - 44 % des détenus sont des ressortissants étrangers (par ordre de représentation : Maghreb, Amérique latine, Europe/Afrique subsaharienne/Asie, reste du monde).

- Situation administrative : 56 % de ressortissants espagnols (nationalisés ou résidents), 7 % de titulaires d'un permis de séjour, 31 % de titulaire d'une pièce d'identité de leur pays d'origine, 6 % de sans-papiers.
- Délits liés à la radicalisation : 1 détenu extrémiste violent et terroriste par le passé, 1 actuellement et 5 sous surveillance car suspectés d'être radicalisés.

Personnel et direction de la prison :

L'établissement compte 445 agents, dont l'équipe de direction composée du directeur, du sous-directeur du traitement, du sous-directeur du régime intérieur, du secrétaire technique judiciaire et du gestionnaire. Le personnel de réadaptation comprend des chefs d'équipe, des responsables de programmes, des psychologues, des experts pédagogiques, des agents du système judiciaire, des éducateurs, des enseignants, des travailleurs sociaux, des bibliothécaires, des professeurs de sport et d'art, des superviseurs professionnels et du personnel médical, ainsi que le personnel des ressources humaines, administratif et d'entretien.

En matière de gestion du personnel, les objectifs sont les suivants : encourager la cohésion au sein de l'équipe de direction, faire en sorte que l'ensemble du personnel pénitentiaire reste motivé, maintenir un niveau élevé d'enthousiasme et d'intérêt pour le travail effectué et améliorer les conditions de travail dans la mesure du possible.

Le plus important est de croire au potentiel de tous les professionnels et d'être à l'écoute de leurs besoins, de leurs difficultés et de leurs préoccupations quotidiennes. De plus, la direction consulte le personnel et prend en compte ses suggestions avant d'apporter des changements. Elle renforce aussi son sentiment d'appartenance en encourageant des relations de travail étroites entre équipe de direction et agents.

Mesures de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent en place au Centre pénitentiaire Lledoners

- **Formation des professionnels** : il existe deux niveaux de formation pour le personnel du Centre : de base et avancé. Ils sont élaborés et dispensés en collaboration avec le CEFJE. La direction de l'établissement s'efforce de faire en sorte que tous les membres du personnel reçoivent une formation de base et que ceux à qui cela est utile bénéficient d'une formation avancée.
- **Unité dédiée à la radicalisation et à l'extrémisme et surveillance périodique** : l'unité est opérationnelle depuis 2019. Elle s'attache à identifier les détenus à risque, ceux déjà en cours de radicalisation et les recruteurs, et à travailler avec eux. L'équipe multidisciplinaire de l'unité apporte un soutien aux agents pénitentiaires généraux s'ils ont des questions sur la radicalisation éventuelle de détenus et si une intervention est nécessaire. Les informations sont échangées et conservées sous forme de rapports rédigés par le personnel pénitentiaire. Lorsque des signes de radicalisation sont décelés, l'unité dédiée à la radicalisation classe le détenu dans l'une des trois catégories qui déterminent la fréquence des évaluations et des contrôles auxquelles il sera soumis : tous les 6 mois, 3 mois ou 1 mois. En septembre 2023, 25 détenus étaient classés dans ces catégories. Les détenus savent qu'ils font l'objet d'un suivi, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des prisons espagnoles. Le but est d'instaurer un climat qui les incitera à se confier. Lorsqu'ils sont soumis à ces mesures, leurs conditions de détention ne sont pas modifiées et leurs autorisations et privilèges ne leur sont pas retirés. Un soutien est disponible pendant cette période ainsi que d'autres interventions et programmes, même s'ils ne sont pas spécifiques à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent.
- **Détection d'une éventuelle radicalisation** : comme la plupart des agents ont suivi au moins un des programmes de formation en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et qu'ils s'efforcent d'entretenir de bonnes relations avec les détenus, ils peuvent détecter des changements de comportement chez les détenus, ainsi que d'autres signes suggérant qu'ils ont pu basculer dans la radicalisation.
- **Mise en œuvre d'actions préventives générales** : aucun programme ou intervention de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent précis n'est appliqué, seulement des mesures préventives générales.

La prison adopte par exemple une attitude et une approche multiculturelles. Elle privilégie la médiation et évite l'apparition de « ghettos » dans les différents quartiers. Elle donne la possibilité aux détenus de pratiquer leur religion et d'accéder à une salle de prière multiconfessionnelle. Des figures religieuses locales sont invitées à leur rendre visite et des bénévoles parlant différentes langues sont recrutés pour répondre à la grande diversité culturelle des détenus. De plus, l'administration pénitentiaire encourage des valeurs et des attitudes favorables aux droits de l'homme et transversales aux différentes cultures et religions, y compris des services de médiation interculturelle.

- Des **programmes de traitement individualisés** sont mis en œuvre pour élaborer un plan de réadaptation sur mesure pour chaque détenu.

Programmes et interventions

Aucun programme ou intervention de désengagement ou de déradicalisation particulier n'est appliqué au Centre pénitentiaire Lledoners. Les facteurs susceptibles de favoriser les processus de radicalisation sont toutefois pris en charge. L'établissement favorise les facteurs de protection sociale, comme l'aide à l'obtention de documents d'identité, les programmes familiaux, le travail sur les réseaux sociaux, etc. De plus, le personnel pénitentiaire s'efforce d'entretenir de bonnes relations avec les détenus, ce qui facilite leur participation aux différents programmes.

- **Programme d'accueil** : lorsque les nouveaux détenus arrivent en prison, une évaluation est réalisée et une attention particulière est accordée à l'établissement d'un climat de confiance entre les détenus et le personnel. Ce dernier fournit des informations, dissipe les doutes, répond aux besoins des détenus et les intègre dans la communauté. Il s'agit de la première étape de leur programme de traitement individualisé.
- Le **modèle d'intervention R-B-R¹** repose sur trois paramètres :
 - Risque : le niveau de traitement sera ajusté en fonction du niveau de risque.
 - Besoin : détection des besoins criminologiques et non criminologiques.
 - Réactivité : détection des facteurs qui peuvent permettre au détenu de répondre favorablement aux interventions ou au contraire y faire obstacle.
- **Évaluation des risques** : l'outil RISCANVI²³ a été développé en 2007 pour évaluer et contribuer à la gestion des dossiers des détenus. Il est utilisé dans tous les établissements pénitentiaires de Catalogne. Il évalue la violence auto-infligée, la violence anti-institutionnelle, la récidive générale, la récidive violente et le non-respect de la peine. L'évaluation détermine si le risque est élevé, moyen et faible. L'intervention est décidée en fonction des résultats de l'évaluation des risques.

Formation

La direction aspire à ce que tout le personnel pénitentiaire soit formé à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent. Le CEJFE de Barcelone propose des formations à toutes les personnes qui travaillent dans le système de justice pénale : agents pénitentiaires, agents de probation, systèmes de justice réparatrice, procureurs, praticiens travaillant auprès de mineurs, etc. De plus, la Catalogne possédant son propre code civique, le centre fait en sorte de l'adapter en produisant des recherches et des études et en procédant à des recherches appliquées et à des évaluations des politiques publiques.

¹ [Rehabilitating criminal justice policy and practice. \(apa.org\)](https://www.apa.org)

² [Manual d'aplicació del protocol de valoració RisCanvi \(gencat.cat\)](https://www.gencat.cat)

³ Antonio Andrés-Pueyo, Karin Arbach-Lucioni, Santiago Redondo (2017) The RisCanvi. A New Tool for Assessing Risk for Violence in Prison and Recidivism. Dans : Singh, P. Kroner, D. et al (eds.) Handbook of Recidivism Risk/Needs Assessment Tools, First Edition. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/9781119184256.ch13>

À ce jour, presque tout le personnel pénitentiaire a suivi la formation de base, axée sur la législation et les conditions carcérales liées à la radicalisation. La deuxième formation, plus avancée, est dispensée par le CEFJE. Elle permet de mieux comprendre la radicalisation et les moyens de détecter les processus.

Tout le personnel pénitentiaire et les autres membres du personnel du ministère de la Justice suivent le programme de formation de base de cinq heures. Les praticiens et autres professionnels susceptibles d'avoir davantage affaire à des délinquants terroristes et extrémistes violents suivent un cours avancé de 20 heures. On estime qu'environ la moitié de l'ensemble du personnel pénitentiaire a suivi une formation avancée.

L'exemple catalan – Étude de cas :

Y est une Marocaine de 25 ans qui a été condamnée pour avoir publié et diffusé du contenu lié à DAESH sur les réseaux sociaux à l'âge de 17-18 ans. Elle vit en Catalogne depuis l'âge de 3 ans. Son père est parti après avoir infligé des mauvais traitements à sa mère, à ses sœurs et à elle. Sa relation avec sa famille se détériore, elle souffre de harcèlement à l'école, devient introvertie et est orientée vers un centre de santé mentale. Au cours de la même période, elle rencontre son petit ami, qui est impliqué dans des opérations criminelles et qui l'implique dans le délit qu'elle commettra plus tard. En Espagne, les personnes reconnues coupables d'atteinte à la sécurité nationale peuvent être expulsées même si elles ont obtenu un permis de séjour permanent, conformément à la loi organique 4/2000 et à la loi organique sur la sécurité des citoyens 4/2015.

Travail réalisé dans le cadre d'une coopération interinstitutionnelle autour du cas de Y :

1. Organisation de deux tables rondes dédiées à une intervention globale, à la recherche de solutions productives et dynamiques et à la coordination des différents organismes : 1) table ronde locale réunissant le gestionnaire de dossiers de la collectivité, la police municipale et les services liés à la citoyenneté (migration et interculturalité) ; 2) table ronde scientifique réunissant les services pénitentiaires, la police catalane et la municipalité.
2. Outil d'évaluation du risque : RisCanvi
3. Y a été invitée à participer au travail interinstitutionnel. Elle savait que sa participation ne lui garantissait pas d'éviter l'expulsion et qu'elle était assortie d'une période probatoire de 5 ans.
4. Les interventions consistaient en des rencontres avec un agent de probation qui mettait en place des activités favorisant le désengagement et qui intervenait épisodiquement dans le fonctionnement de la justice.

Il s'agit du premier cas de travail interinstitutionnel mené auprès d'un délinquant extrémiste et terroriste violent en Catalogne. Y est toujours en probation (5 ans), mais les résultats obtenus à ce jour sont prometteurs. Elle entretient une relation positive avec l'agent de probation, elle réagit bien grâce au soutien mental et émotionnel dont elle bénéficie et son comportement général est devenu plus amical, plus actif et plus productif qu'auparavant.

Le ministère de la Justice du gouvernement de Catalogne a participé à PREPARE, un projet de prévention de la radicalisation par le biais de la probation et de la libération (2017-2019), qui a jeté les bases d'un travail interinstitutionnel avec des délinquants extrémistes violents et terroristes.

Recommandations

Les participants ont réfléchi ensemble à ce que leur avait appris la visite de la prison et l'approche catalane. En s'appuyant sur ces informations et sur leurs propres expériences, ils ont rédigé des recommandations concernant le rôle que jouent les dirigeants pénitentiaires pour garantir des normes minimales dans le travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent en milieu carcéral :

Pour l'équipe d'administration de la prison : les principaux facteurs qui garantissent des normes minimales dans le travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ont été discutés et identifiés :

- Établir un climat de **confiance entre la direction et le personnel**, notamment en définissant clairement les missions et les responsabilités de chacun afin de garantir de bonnes relations de travail et d'éviter les tensions.
- Investir dans la **formation du personnel dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent** pour garantir une détection appropriée des processus potentiels de radicalisation en prison.
 - Maximiser l'utilisation des programmes de formation en ligne pour le personnel pénitentiaire.
 - Envisager de créer des programmes de formation en interne au lieu de passer par un organisme de formation centralisé.
 - Mettre au point une formation de base à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent pour tout le personnel pénitentiaire et une formation avancée pour les personnes qui se spécialisent dans ce domaine.
 - Partager des études de cas entre les praticiens concernés et encourager les membres du personnel à participer à des réunions et à événements nationaux et internationaux pour renforcer leurs connaissances.
- Envisager de créer un **groupe ou une unité dédiée possédant des connaissances avancées en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent** et d'évaluation des risques pour organiser des évaluations et des interventions spécialisées et sur mesure.
- Élaborer des procédures et des cadres de **travail interinstitutionnel** impliquant d'autres agences et des organisations de la société civile afin de proposer des interventions de haut niveau pendant la période de détention et favoriser une transition en douceur vers l'après-libération.
 - Assurer une répartition claire et efficace des responsabilités entre les différentes parties prenantes, y compris en matière de gestion des dossiers.
 - Mettre en place des **protocoles de partage d'informations** plus efficaces entre les différents organismes et praticiens impliqués dans la gestion des délinquants extrémistes violents et terroristes.
- Créer un **système de documentation** permettant aux détenus de mieux collaborer avec le système.

Pour les décideurs :

- Accorder plus d'autonomie à l'équipe de direction des prisons afin qu'elle puisse allouer des ressources au travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent si elle le juge nécessaire.
- Satisfaire les besoins en personnel, car la plupart des établissements pénitentiaires sont confrontés à des problèmes de ressources humaines et de surpopulation.

- Prendre en compte les effets indésirables de certaines mesures antiterroristes, telles que les expulsions vers le pays d'origine. En effet, si le détenu fait l'objet d'une mesure d'extradition à la fin de sa peine, les efforts déployés par le personnel pénitentiaire et les autres acteurs pour l'aider à se réadapter et à se réintégrer auront moins d'impact puisque la personne ne retournera pas dans la société après sa libération. Ceci pourrait générer un sentiment de frustration chez les praticiens comme chez les détenus et nuire à la réussite du processus de réadaptation.

Suivi

Plusieurs sujets pourront être explorés de façon plus approfondie à l'occasion de réunions de RAN Praticiens :

- Les prisons de l'UE sont confrontées à un problème de surpopulation et de manque de personnel. Que peut-on faire ?
- Formation à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent du personnel pénitentiaire et des autres professionnels amenés à intervenir auprès des délinquants extrémistes violents et terroriste en prison.
- Sécurité dynamique et interventions personnalisées en établissement pénitentiaire.

Pratiques pertinentes

1. Modèle de participation et de cohabitation : conseil communautaire des prisonniers. Le Centre pénitentiaire Lledoners a mis en place un système démocratique de représentants des différents services qui participent activement à l'organisation de la vie des détenus en milieu carcéral. Le conseil aborde différents sujets d'intérêt commun et relatifs à la cohabitation et à l'utilisation du temps libre. À travers les différentes commissions, ils établissent des liens avec les différents services et agents pénitentiaires, ainsi qu'avec les détenus eux-mêmes.
2. Kiosque. Comme le Centre pénitentiaire Lledoners, d'autres prisons (par exemple en Hongrie) donnent la possibilité aux détenus d'utiliser un kiosque pour suivre leur situation financière, vérifier l'avancement de leurs démarches administratives, etc.
3. En Pologne, les services de sécurité et la direction des prisons travaillent ensemble au développement d'une formation du personnel pénitentiaire dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.

Pour approfondir

[ONUDC \(2015\), Manuel sur la sécurité dynamique et le renseignement pénitentiaire](#)

[RAN \(2021\), Travail de réadaptation avec les condamnés à l'extérieur des prisons,](#)

[RAN \(2021\), Outils d'évaluation des risques et des besoins](#)

[RAN \(2021\), Comment former efficacement le personnel pénitentiaire et les partenaires à la P/CEV](#)

RAN (2022), Quels sont les outils des programmes de désengagement, de déradicalisation et de réintégration menés en prison ?